

- Maçonneries neuves et anciennes
- Béton cellulaire et parpaings
- Anciennes peintures :
Hydrodiluable - Glycérophthaliques -
Acryliques

Fonction :

Peinture pour la protection et la décoration de surface béton, ou de maçonnerie composée de résine lauralite® renforcée en polysiloxane.

Classification : AFNOR NF T 36-005 : I 7b2 / 7b1
AFNOR NF T 34-722 : Classe D2
AFNOR NF EN 1062-1 : G3E3S1V2W3A0
AFNOR NF EN 1504-2 : système de protection de
surface bénéficiant du marquage CE (cf annexe)

Destination : EXTÉRIEUR

Surfaces murales verticales
Sous-faces de balcons

Propriétés :

- Spéciale grands chantiers
- Insaponifiable : s'applique sur maçonneries neuves
- L'effet perlant du siloxane limite l'encrassement
- Optimale pour les grandes surfaces
- Convient pour les soubassements

Caractéristiques :



= +/- 7 m²/kg



= 4 h



= 12 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

Rendement variable en fonction de la porosité et du relief du support

Séchage variable selon la température et l'hygrométrie ambiante

- **Présentation** : Prêt à l'emploi
- **Base disponible** : Blanc
- **Aspect** : Mat
- **Matériel** : Brosse, manchon polyamide méché 18mm ou pistolet
- **Dilution et nettoyage du matériel** : Eau, ne pas laisser évacuer l'eau de nettoyage dans l'évier
- **Coloration** : teintes approchantes en tons pastel
- **Conditionnement** : 5 kg - 20 kg

Caractéristiques techniques :

- **Densité** : 1.34 +/- 0.05
- **Extrait sec (pondéral)** : 54 +/- 2 %
- **Taux de brillance à 85°** : < 5 %
- **Teneur en COV** : Valeur limite UE pour ce produit (**cat. A/c**) : **40 g/l** (2010).
Ce produit contient **max 35 g/l de COV**. (Les valeurs de COV indiquées tiennent compte de nos colorants)

MISE EN ŒUVRE

Préparation du support :

Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes, DTU en vigueur et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application. Faire une reconnaissance préalable des supports afin de déterminer la préparation adéquate.

- **Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre**, laver, rincer, puis laisser sécher.
 - **Sur anciennes peintures brillantes ou satinées** : poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer, puis laisser sécher.
 - Si présence de dépôts verts, champignons ou algues, effectuer au préalable un traitement curatif de la surface à peindre avec notre **lauramousse**. En cas de forte contamination de la surface à traiter, passer le nettoyeur à haute pression d'eau. Appliquer notre **lauramousse**, puis laisser sécher sans rincer.
 - **Sur anciennes peintures, béton cellulaire et parpaings** : appliquer en impression notre **laur express** façade primaire.
 - **Ce produit n'est pas destiné à être appliqué sur des RPE ou des crépis.**
- Voir les fiches techniques des produits cités*

Application :

- **Après les travaux de préparation du support**, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au DTU 59.1.
- Cas général : appliquer 2 couches successives (la peinture aura été préalablement diluée à 5% d'eau avant application de la 1ère couche. Puis après 12 heures de séchage, appliquer directement, non diluée, la 2e couche de peinture).
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur le support à peindre.
- **En extérieur, ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 35°C, en respectant un taux d'hygrométrie inférieur à 80% d'Humidité relative.**
- **Produit à mélanger avant et pendant l'utilisation.**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conservation :

Limitée à 1 an en emballage d'origine non ouvert. Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Hygiène et sécurité :

Se reporter à la fiche de données sécurité disponible sur notre site www.lauragais-peintures.fr ou sur demande et au texte figurant sur l'emballage conforme à la législation en vigueur.

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAU Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAU Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

THEOLAU Peintures - ZI-A – 5, rue René Cauche – 59139 NOYELLES LES SECLIN - Service technique : + 33 (0)5 62 74 27 50

Mail : contact@lauragais-peintures.fr www.lauragais-peintures.fr

SAS au capital de 7 600 000 euros - SIREN : 401 971 015 – Code APE : 2030Z – N° intracommunautaire : FR 36 401 971 015

Annexe

Marquage CE de la déclaration de performance :

 21	Revêtement de protection de façades EN 1504-2 ⁽³⁾
	LAUR'EXPRESS FAÇADE HYDRO D2 ⁽¹⁾
THEOLAUR PEINTURES 59139 NOVELLES Les Seclin infoslegales@theolaur.com	
EVCP : Système 4	
Perméabilité à la vapeur d'eau : Classe I : Sd <5m Absorption capillaire et perméabilité à l'eau : W < 0,1 kg/m².h ^{0,5} Réaction au feu : NPD ⁽²⁾ Substances dangereuses : Conforme à 5.3	
(1) Peinture microporeuse de façade, classement français D2. (2) Aucune performance déterminée. (3) Selon tableau ZA.1 e de la norme : Revêtement pour contrôle de l'humidité.	